

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle conjoint par la société « Nareva Holding » et « Taqa Morocco » de la société « Energie Electrique de Tahaddart » et la création de l'entreprise commune « Tahaddart 2 & 3 »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la Concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur et partie fondatrice N°1 :** « Nareva Holding »
- **L'acquéreur et partie fondatrice N°2 :** « Taqa Morocco »
- **La cible :** « Energie Electrique de Tahaddart »
- **Nom de l'entreprise commune :** « Tahaddart 2 & 3 »

Nature de l'opération

- Prise de contrôle conjoint ;
- Création d'une entreprise commune.

Secteurs économiques concernés

- Production et vente d'électricité.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit 16 mars 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Nareva Holding » et la société « TAQA Morocco » du contrôle conjoint de la société « Energie Electrique de Tahaddart », à travers l'acquisition d'un minimum de 85% du capital social et des droits de votes associés, à parts égales (42,5% chacune) et la création, par les deux sociétés, d'une entreprise commune « JV Tahaddart 2 & 3 ».

« TAQA Morocco » est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance cotée à la Bourse de Casablanca depuis décembre 2013, avec un capital social de 2 358 854 200 dirhams et dont le siège social est sis Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida. Elle est aujourd'hui le premier producteur privé d'électricité au Maroc avec, en 2024, six unités de production d'une capacité totale de 2 056 MW.

« Nareva Holding » est une société anonyme, créée en 2004, au capital social de 2 037 300 000 dirhams, dont le siège social est sis Casablanca, Twin Center Tour A, 28ème étage, boulevard Massira Al Khadra, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 131651, elle est aujourd'hui un acteur de référence dans la production électrique et la gestion de l'eau, avec des projets, en exploitation et en développement, incluant des parcs éoliens, des centrales thermiques et d'unités industrielles d'irrigation et de dessalement.

« Energie Electrique de Tahaddart » est une société anonyme, créée en 2002, dont le siège social est sis 25 Centre Ibn Batouta, Avenue Youssef Ibn Tachefine, 3e étage, Bureau B3.10, Tanger, Maroc., elle est chargée de l'exploitation, de la maintenance et des travaux de réhabilitation de la centrale à cycle combiné de Tahaddart d'une puissance installée de 400 MW.

La « Tahaddart 2 & 3 » sera chargée du développement, du financement, de la construction, de l'exploitation et de la maintenance d'une nouvelle centrale à cycle combiné adjacente à la Centrale Tahaddart 1, composée de deux unités, pour une capacité installée totale minimale située entre 1.000 et 1.400 MW.

Cette opération s'inscrit dans l'objectif stratégique de développement de nouvelles capacités de production d'électricité flexibles et bas carbone, fonctionnant au gaz naturel.

Fait à Rabat le 05 mars 2026